

**MAIRIE  
D'ARGANCY**

**COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 04 FEVRIER 2011**

**Elus : 15 M. Mme HENON-HILAIRE Fabrice - VETZEL Jean-Paul - LESAGE  
Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF  
Fabrice - ROZAIRE Patrick - FREY Nicolas - SPEYER Edmond -  
SPIRCKEL Patrick - SANT Giorgio - CONTER Evelyne**

**En fonction : 15**

**Présents : 14**

**Absent excusé : 1**

**Mme Marie-Thérèse PERRIN qui a donné pouvoir à  
Jean-Paul VETZEL  
Mme NEVEUX Yolande  
Mme BERNARD Sylviane**

**Convocation envoyée le 27 janvier 2011**

**Secrétaire de séance : Nicolas FREY**

**ORDRE DU JOUR**

**\*\*\*\*\***

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2011**
- 2) DEPENSES A REGLER AVANT LE BUDGET 2011**
- 3) ACHAT DE MOBILIER URBAIN**
- 4) AVENANT N° 2 TENNIS**
- 5) CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA BIBLIOTHEQUE  
MUNICIPALE**
- 6) PROJET BOULODROME ET SALLE D'ACTIVITE**
- 7) ACQUISITION ET ECHANGE DE TERRAIN**
- 8) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAIZIERES LES METZ**
- 9) SUBVENTION ETANG**
- 10) DIVERS**

## **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2011**

Monsieur le Maire propose le rajout de deux points supplémentaires. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces rajouts.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 07 janvier 2011.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

## **2) DEPENSES A REGLER AVANT LE BUDGET 2011**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un certain nombre de factures qu'il souhaiterait régler sur le budget 2011 avant l'adoption de celui-ci en mars 2011.

Présentation des factures :

### Dépenses d'investissements 2011

- Achat et pose d'un colombarium Entreprise HIEULLE Montant	11 500,00 Euros	compte dépenses 2312
- convention d'études pour modification du POS ATELIER DES TERRITOIRES Montant	3 100,00 Euros	compte dépenses 2031
- travaux accès tennis Entreprise SOBECA Montant	30 000,00 Euros	compte dépenses 2315
- pompes supplémentaires mur de protection Entreprise STRADEST Montant	42 500,00 Euros	compte dépenses 2315

Le conseil municipal, après délibération, autorise l'ouverture de ces crédits sachant que les opérations seront reprises au budget 2011.

### **3) ACHAT DE MOBILIER URBAIN**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FREY Nicolas, conseiller municipal. Celui-ci présente au conseil municipal l'achat de mobilier urbain (bancs et tables) ainsi que poubelles pour équiper la zone des étangs dans le cadre de l'opération investissements : opération n° 240 « aménagement des étangs ».

Après étude comparative des conditions d'achat proposée par les entreprises (ESPACE CREATIC, PLASECO et ECODESIGN), l'entreprise retenue pour le mobilier urbain est ECODESIGN pour un montant de 28 390,28 Euros.

Après étude comparative des conditions d'achat proposée par les entreprises (ACCES ATLANTIQUE, SEBRA, APRICO et IPC SANICAN), l'entreprise retenue pour les points de déjections canines est SEBRA pour un montant de 5 202,05 Euros.

Une partie de ces investissements fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel dans le cadre des travaux de renaturation des Ballastières d'ARGANCY.

L'autre partie sera subventionnée par le Conseil Général dans le cadre du PACT 2009-2011.

Après délibération, le conseil municipal, par douze voix pour et une abstention, accepte les achats de mobilier urbain et de points de déjections canines ainsi présentés et charge Monsieur le Maire d'effectuer ces achats pour le compte de la commune.

### **4) AVENANT N° 2 TENNIS**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 2 suivant :

- marché : création d'un court de tennis couvert	
Titulaire du marché : LOSBERGER à BRUMATH	
- montant du marché initial	281 925,78 Euros HT
- montant de l'avenant n° 1	19 600,00 Euros HT
- montant de l'avenant n° 2	492,00 Euros HT

**- nouveau montant du marché** **302 017,78 Euros HT**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n° 2 du marché «création d'un court de tennis couvert». Charge Monsieur le Maire de son application.

### **5) CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

La gestion de la bibliothèque municipale nécessite la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des adhésions à celle-ci et les opérations courantes liées à son fonctionnement, prévues dans son règlement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'une régie de recette liée aux activités de la bibliothèque municipale et charge Monsieur le Maire de sa création et de sa mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 selon la réglementation en vigueur.

## **6) PROJET BOULODROME ET SALLE D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activité attenante. Ces bâtiments seraient construits à proximité du groupe scolaire permettant l'utilisation par les enfants des écoles.

Les travaux, ainsi présentés, représentent une dépense estimée à 800 000,00 Euros HT.

Le conseil municipal accepte, par dix voix pour, 2 contre et une abstention, de poursuivre l'étude et sa réalisation.

## **7) ACQUISITION ET ECHANGE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ou d'échanger les petites parcelles sises Champs aux Oies, section 2 pour créer un chemin d'accès au regard du réseau des eaux usées qui passe le long du ruisseau à OLGY. Ce chemin serait financé par la Communauté de Communes de Maizières les Metz.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et charge celui-ci de faire les démarches nécessaires pour devenir propriétaire de ces parcelles.

## **8) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAIZIERES LES METZ**

Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE, Adjoint au Maire, présente les enjeux de la discussion en cours sur les modalités de mise en œuvre de la Loi du 16 décembre 2010 sur le redéploiement des Communautés de Communes en faveur de la cohérence et de la continuité territoriale.

En principe, l'avis purement consultatif du conseil municipal sera sollicité mais la décision lui échappera. Le débat est déjà public sur les solutions envisagées dont la disparition de la Communauté de Communes de Maizières les Metz au profit de celle de la Vallée de l'Orne ou celle de Metz Métropole.

Devant la politique fiscale de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole, les enjeux de la réforme et ce qui nous semble essentiel pour l'avenir de la commune d'ARGANCY, Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE propose au conseil municipal de s'inviter dans le débat sans délai et d'exprimer sa position forte.

Il est donc proposé la rédaction et le vote d'une motion qui fait appel à toutes les communes de la Communauté de Communes de Maizières les Metz de rejoindre la commune d'ARGANCY pour se fédérer au service des garanties sur le développement de nos villages, de la défense de nos spécificités et de notre volonté farouche d'être les principaux acteurs de notre politique.

Cette motion sera adressée à Monsieur le Préfet, l'ensemble des délégués communautaires et chaque Maire des communes concernées.

Cette motion est adoptée, à l'unanimité, moins une abstention.

## **9) SUBVENTION ETANG**

Le 25 janvier 2011, le Bureau d'Etude ESOPE a présenté au comité de pilotage, dans la continuité du diagnostic environnement de la zone d'étude désormais classé ENS (Espace Naturel Sensible) – Gravières d'ARGANCY – le plan de gestion de la zone d'étude. 13 actions de gestion ont été évoquées en fonction des différents types d'objectifs identifiés.

Ce plan de gestion est programmé sur une période de 2011 à 2016, pour une première approche de coût sur la période d'environ 200 000 €uros.

Le coût total peut être cofinancé jusqu'à 80 %, en partenariat avec le Conseil Général de la Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de poursuivre le projet.

## **10) DIVERS**

### **AMENAGEMENT DE JARDINIERS**

Le maire présente au conseil municipal deux devis pour l'aménagement de jardinières dans la commune :

- devis Société ATECH de CHOLET Pour un montant total de	3 497,00 €uros HT
- devis Société LORRAINE ESPACE VERTS Pour un montant total de	1 375,00 euros HT

Après délibération, le conseil municipal, par douze voix pour et une abstention, accepte ces deux devis ainsi présentés et charge Monsieur le Maire d'effectuer ces achats pour le compte de la commune.

**Fin de la séance : 21 h 40**